

LA CHAPELLE SAINT REMY

The image shows the front facade of a town hall building at night. The building is white with a central arched entrance and a pediment above it containing the word 'MAIRIE'. The entrance is framed by a glowing white arch. Two French flags are visible in a window above the door. The building is decorated with blue and purple string lights hanging from the roofline. Two black and red pillars stand on either side of the entrance steps. The overall scene is festive and well-lit.

**Bulletin municipal annuel N°15
2022**

www.lachapellesaintremy.fr

f @lachapellesaintremy

SOMMAIRE

Editorial : Le mot du maire	3
Le conseil municipal, les commissions et le budget	5
Les agents municipaux	7
L'école Henri Matisse et la cantine	8
L'accueil périscolaire et les assistantes maternelles	10
Nos élus et nos représentants, Le service jeunesse de Tuffé	11
Les associations	12
Les entreprises	15
La communauté de communes de l'Huisne Sarthoise	17
Le pays du Perche sarthois	19
Le SYVALORM Loir et Sarthe	21
Les démarches administratives	23
L'état civil	25
Le concours de fleurissement, les maisons décorées et l'environnement	26
La fibre arrive dans notre commune	28
Informations diverses	30
35 ans directeur d'école, hommage à André Rabouel	31
Les numéros et informations utiles	32

Chères Capellorémyennes, chers Capellorémyens, chers amis,



L'année se termine, elle aura encore une fois marqué nos esprits avec cette crise sanitaire qui n'en finit pas...

J'ai une pensée pour toutes les familles qui ont perdu un proche en cette année 2021 et particulièrement pour la famille d'André Rabouel qui nous a quitté le 1^{er} juin 2021, pour le temps et l'investissement qu'il a donné à notre commune (35 ans directeur d'école et 24 années de conseil municipal).

Je tiens à remercier le milieu associatif pour son investissement malgré toutes les restrictions liées à la crise sanitaire, en effet sans vous, il n'y aurait plus de vie dans notre bourg (loto, bric à brac...). Nous avons eu le plaisir de partager « la magie de Noël » le samedi 18 décembre, c'est 700 à 800 personnes qui sont venues profiter de cette merveilleuse soirée (spectacles et météo étaient au rendez-vous). Merci à la commission communale « fêtes et vie associative » pour avoir su mobiliser et fédérer autant de bénévoles (environ 40).

Je remercie également tous les acteurs économiques de notre village, PME, micro-entreprises, auto-entrepreneurs, commerçants, artisans, agriculteurs... pour leur dynamisme et l'activité économique qu'ils génèrent dans notre village.

Merci aux professeurs des écoles pour l'enseignement de qualité dispensé à nos chers enfants malgré des règles sanitaires contraignantes, la vie, l'avenir de notre commune en découle.

Le mode de restauration de la cantine a quelque peu changé, maintenant, nous travaillons avec Bretagne Saveurs, un prestataire qui confectionne les repas sur place avec des produits frais et de qualité. Nous travaillons toujours avec nos commerçants car nous nous devons de les soutenir. Début 2022, nous proposerons du portage de repas à domicile pour les personnes qui le souhaitent.

L'année 2021, aura été marquée par des aménagements, des travaux et des nouveautés, nous avons :

- Réalisé des travaux d'aménagement du carrefour Tuffé Prévelles avec ralentisseurs, quai de bus et limitation de vitesse.
- Terminé le local pour les agents travaillant aux écoles.
- Enduit l'atelier communal.
- Remis aux normes électriques l'ancien vestiaire du foot.
- Acquis de nouvelles décorations de Noël ainsi que divers matériels.
- Effectué des travaux à la cantine (nouvelle ligne de plonge, armoire froide positive et négative, four, mobilier de rangement...).
- Remplacé la haie de thuyas de la salle des fêtes par une haie de charmille (moins dangereuse face au risque d'incendie et moins occultante pour éviter les incivilités récurrentes en ce lieu).
- Terminé notre adressage (complément d'adressage).
- Mis en place une collecte des déchets verts afin de les valoriser et de rendre service aux capellorémyens.
- Pour terminer cette année, remplacé le compresseur de la pompe à chaleur de l'école maternelle.

En mai 2021, la sortie d'autoroute a enfin été mise en service, elle était tant attendue par nos habitants.

L'année 2021 aura également été marquée par le mouvement des personnels. Véronique Baron, notre cantinière, nous a quitté en février, remplacée par Anthony Blais qui a décidé, à son tour de partir en juillet. Cette succession d'évènements nous a amené à travailler avec Bretagne Saveurs. Nathalie Dangeul, notre secrétaire de mairie a souhaité se rapprocher de son domicile, elle nous a quitté en juin et travaille

maintenant à la mairie de Dollon. Nous avons accueilli Béatrice Boucher (habitante de La Chapelle), elle occupe dorénavant le poste depuis le 25 août 2021. Merci à Agathe Pajot, mise à disposition par le centre de gestion, d'avoir assuré l'intérim. Arnaud Piogé est arrêté pour des problèmes de santé, je lui souhaite un bon rétablissement. Alan Pasquier l'a remplacé de février à septembre 2021. Puis Philippe Hardouin et Dimitri Cochin, tous deux en contrat aidé nous ont rejoint en juillet et septembre 2021 dans l'équipe comme agents techniques.

Les projets 2022 :

- Acquisition de l'ancien presbytère avec l'aide de l'EPFL (Etablissement Public Foncier Local) avec pour projet d'installer l'accueil périscolaire, une réflexion est en cours pour les deux pièces restantes.
- Extension du restaurant scolaire (la nature du sol pose problème et augmente les coûts).
- Enfouissement des réseaux sur la rue des bleuets.
- Mise en place du conseil municipal jeune dès le début de l'année (élections le 21 janvier).
- Mise en place du portage des repas à domicile début janvier.
- Lotissement de la Delandière, le permis d'aménager a été déposé en fin d'année, j'espère que les travaux vont pouvoir démarrer en 2022.
- Remplacement de la chaudière à fioul de l'école primaire par un système plus adapté et économique.
- Adhésion de la commune au dispositif de la région « Une naissance, un arbre » (projet quasiment validé, les arbres seront plantés aux abords de la salle des fêtes).
- Recensement de la population de janvier à février 2022 assuré par Pauline Papin et Maurice Rayer.
- Divers petits achats de matériels.

Sans l'aide de l'Etat, de la région Pays de la Loire, du département de la Sarthe, de la communauté de communes de l'Huisne Sarthoise nous ne pourrions réaliser ces projets.

Je tiens à remercier l'ensemble du personnel communal pour son investissement, l'équipe municipale, les adjoints à qui j'ai confié des tâches et des responsabilités pour le fonctionnement et le bien vivre de notre commune. Merci à Nathalie Blot d'avoir été d'une aide et d'une efficacité exceptionnelles lors du départ de Nathalie Dangeul.

Une fois de plus la cérémonie des vœux du maire pour cette nouvelle année est annulée, nous aurions pu nous retrouver en toute convivialité autour d'un verre de l'amitié pour échanger tous ensemble.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux de santé, de bonheur et de joie pour cette nouvelle année 2022.

A bientôt.

Dominique EDON

Maire de La Chapelle Saint Rémy

LE CONSEIL MUNICIPAL :



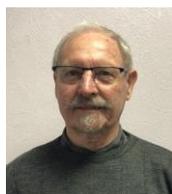
Dominique ÉDON
Maire



Sigrid GUÉHO
1^{ère} Adjointe



Christophe LAMY
2^{ème} Adjoint



Michel LEBORRE
3^{ème} Adjoint



Marina CADILLON
4^{ème} Adjointe



Lydie COUSINARD



Martine GUILLARD



Christelle LE CAIGNARD



Aurélie LEBORGNE



Lucie LENOIR



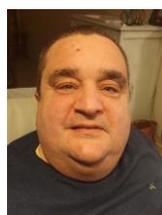
Pierre MORING



Véronique PIOGÉ



Xavier RIOUL



Jérôme SOUVRAY

LES COMMISSIONS :

Commission finances : Michel LEBORRE, Sigrid GUÉHO, Christophe LAMY, Marina CADILLON et Jérôme SOUVRAY.

Commission Appels d'offres, travaux, voirie et assainissement : Sigrid GUÉHO, Michel LEBORRE, Marina CADILLON, Lydie COUSINARD, Xavier RIOUL et Christelle LE CAIGNARD.

Commission Agents communaux : Michel LEBORRE, Sigrid GUÉHO, Christophe LAMY, Marina CADILLON, Aurélie LEBORGNE, Christelle LE CAIGNARD, Véronique PIOGÉ et Martine GUILLARD.

Commission action sociale : Marina CADILLON, Christophe LAMY, Lydie COUSINARD, Martine GUILLARD, Christelle LE CAIGNARD, Véronique PIOGÉ, Lucie LENOIR, Sarah BESNIER, Annick CHAUSSÉE, Patrice CABARET, Elisabeth COURTIN et Claude MARAIS.

Commission enseignement cantine : Sigrid GHÉHO, Christophe LAMY, Christelle LE CAIGNARD, Lydie COUSINARD, Aurélie LEBORGNE, Lucie LENOIR, Jérôme SOUVRAY et Martine GUILLARD.

Commission fêtes, vie associative, jeunesse et sports : Dominique ÉDON, Sigrid GUÉHO, Lydie COUSINARD, Aurélie LEBORGNE, Lucie LENOIR, Xavier RIOUL, Jérôme SOUVRAY et Pierre MORING.

Commission communication : Christophe LAMY, Marina CADILLON, Xavier RIOUL, Lucie LENOIR, Christelle LE CAIGNARD, Véronique PIOGÉ et Martine GUILLARD.

Commission fleurissement, environnement et cimetière : Christophe LAMY, Marina CADILLON, Martine GUILLARD, Christelle LE CAIGNARD, Lydie COUSINARD, Véronique PIOGÉ, Pierre MORING, Lucie LENOIR et Xavier RIOUL.

LE BUDGET :

Le compte administratif représente les dépenses et recettes réelles effectuées par la commune en 2021.

La situation est arrêtée au **31 décembre 2021**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	192 271,91 €
012	CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILES	297 659,21 €
014	ATTENUATIONS DES PRODUITS	21 050,00 €
042	AMORTISSEMENTS	4 285,20 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	51 919,28 €
66	CHARGES FINANCIERES	12 459,18 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	29,55 €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	472,61 €

580 146,94 €

LES RECETTES

002	RESULTAT REPORTE	540 898,00 €
013	ATTENUATIONS DES CHARGES	26 029,34 €
70	PRODUITS DES SERVICES	57 760,72 €
73	IMPÔTS ET TAXES	364 161,00 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	191 323,84 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 156,32 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	234,77 €

1 182 563,99 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES

16	EMPRUNTS	34 722,15 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 775,60 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	38 660,39 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	203 937,14 €

280 095,28 €

LES RECETTES

001	RESULTAT REPORTE	62 198,00 €
040	AMORTISSEMENTS	4 285,20 €
10	DOTATIONS FONDS DIVERS	12 291,44 €
1068	AFFECTATION DU RESULTAT N -1	12 821,57 €
13	SUBVENTIONS	87 254,50 €

178 850,71 €

LES AGENTS MUNICIPAUX :



Béatrice BOUCHER
Secrétaire de mairie



Nathalie BLOT
Agent d'accueil



Lionel BOBET
Agent technique



Dimitri COCHIN
Agent technique



Julie GAULIN
Agent d'animation



Philippe HARDOUIN
Agent technique



Delphine INGLIN
ATSEM



Catherine LISSY
Agent d'animation



Arnaud PIOGER
Agent technique



Françoise RAPICAULT
Agent de service
polyvalent

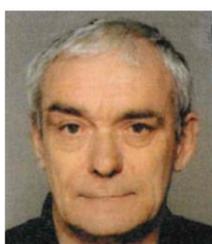


Charlène SEGOUIN
Agent de service
polyvalent



Coralie THOMAS
ATSEM

Recensement de la population (janvier février 2022)



Maurice RAYER
Agent recenseur



Pauline PAPIN
Agent recenseur

L'ÉCOLE HENRI MATISSE :

L'école Henri Matisse compte 5 classes, 107 élèves y sont répartis de la façon suivante :

Toute petite section /Petite section /Moyenne section : 25 élèves

Grande section / CP : 22 élèves

CP / CE1 : 21 élèves

CE2 / CM1 : 21 élèves

CM1/ CM2 : 18 élèves



Les enseignantes :

Agnès GAUTIER (directrice) et François TRANCHANT TPS / PS / MS, assistés de Coralie THOMAS (ATSEM).

Anne GOYER GS / CP, assistée par Delphine INGLIN (ATSEM).

Stéphanie AUBIN et Alban LESAGE, CP / CE1.

Angélique ANATOLE, CE2 / CM1.

Béatrice GUESNAY (actuellement remplacée par Marina Portelli), CM1 / CM2.

Les parents élus au conseil d'école : Yohann LE GUILLAN, Florie PATAULT,

Delphine PICHON, Jonathan TROUILLET et Mathilde VERITE.

Les familles désirant inscrire un enfant en TPS ou PS à la rentrée de septembre 2022 doivent se faire connaître le plus tôt possible auprès de la directrice Mme Agnès GAUTIER au 02 43 71 14 28.



LA CANTINE :

Environ 80 élèves mangent à la cantine chaque jour, deux services sont effectués par nos agents.

La mairie a fait le choix de faire appel à un prestataire pour préparer les repas sur place. C'est l'entreprise Bretagne saveurs qui a répondu à notre proposition. Bretagne saveurs travaille principalement avec des produits frais et locaux. Le chef cuisinier, salarié de Bretagne saveurs, **confectionne les repas sur place**. C'est une **cuisine traditionnelle**, il ne s'agit en aucun cas d'un « marchand de soupe » ou de plateaux repas...

L'entreprise Bretagne saveurs, créée en 2008, a repensé le métier de restaurateur scolaire pour que la cantine devienne un restaurant :

- Qualité et variété des prestations
- Convivialité et respect du client
- Compétences et dynamisme de nos équipes
- Pluralité des services à votre disposition
- Une proximité et une société à l'échelle humaine
- Des professionnels de la restauration à votre service

Des animations sont prévues au cours de l'année :

- 1 journée bretonne avec galettes et crêpes
- 1 animation raclette
- 1 journée repas de Noël
- 1 journée des cowboys
- 1 journée moules frites
- 1 journée à thème avec décoration de la salle



Travaillant à base de produits frais et « faits maison », la politique de Bretagne saveurs est de travailler avec des fournisseurs locaux, suivant les saisons privilégiant la qualité, l'hygiène et la qualité gustative. Ce système d'achat (**sans centrale**) permet de rester très compétitifs en terme de coût et ainsi d'en faire bénéficier chaque convive. Le renouvellement des plats se fait ainsi naturellement au cours de l'année et au gré de l'humeur du Chef.

Les menus sont validés par la commission cantine et par une diététicienne, **Mme Rosset Stéphanie**.

Le chef est totalement indépendant, passe ses commandes lui-même aux fournisseurs. Aucune centrale d'achat ne choisit les produits ou ne propose les menus...

Le chef cuisinier reçoit des formations HACCP par le prestataire, sur place. En effet le métier de cuisinier est en perpétuelle évolution et la formation n'est jamais terminée. Bretagne saveurs considère la formation des équipes de restauration comme étant un élément primordial conditionnant la réussite. Par conséquent le cuisinier suivra annuellement au minimum une formation.

La politique de Bretagne saveurs se voulant avant tout locale, il était évident de travailler et de faire travailler des fournisseurs et producteurs locaux, refusant l'approvisionnement par centrale d'achat. Nos fournisseurs nous assurant un approvisionnement quotidien, d'une fraîcheur et d'une qualité hygiénique irréprochables, nos chefs contrôlent marchandises et moyens de transport à chaque livraison. Nous mettons en avant de préférence des PME qui comme nous privilégient la qualité au rendement.

Nous avons également fait le choix de continuer à travailler avec les commerçants de la Chapelle Saint Rémy.



L'ACCUEIL PERISCOLAIRE :

Horaires : Le matin de 7h00 à 8h50, le soir de 16h45 à 18h30. L'accueil périscolaire se situe dans la salle de motricité de l'école maternelle. L'entrée s'effectue par le fond du parking de l'école (portail des livraisons de la cantine et actuellement par le portail de devant pour les travaux) et permet ainsi un accès sécurisé pour les enfants.

Une cinquantaine d'enfants sont inscrits à l'accueil périscolaire, ils sont encadrés par Julie GAULIN.

Un règlement est distribué à chaque inscription, il est consultable sur le site de la mairie.

Renseignements : 06 26 68 43 69 ou www.lachapellesaintremy.fr (Rubrique « La vie communale », « Ecole et jeunes » puis « Accueil périscolaire »)

Tarifs : Quotient familial entre 0 et 1000€, 0,35 € le quart d'heure

Quotient familial supérieur à 1000€, 0,40 € le quart d'heure

Pénalité de retard : Tout retard sera facturé, 2,20 € et 2,60 € (voir quotient) par quart d'heure supplémentaire.



LES ASSISTANTES MATERNELLES :

NOM PRÉNOM	adresse	tél
Mme ALINAT Elodie	8 Lotissement la Verrie	06 70 49 34 65
Mme AURIAU Katia	10 Impasse des Lilas	02 43 60 06 38
Mme FURIET Corinne	3 rue des Bleuets	02 43 60 16 47 ou 06 76 52 10 29
Mme GUILLARD Martine	244 Rue des Violettes Le Grand Bois	06 24 49 38 05
Mme JEANNIN Nathalie	833 Rue des coquelicots La Porte	02 43 93 19 71
Mme JODEAU Bénédicte	19 rue des cyclamens	02 43 71 14 47
Mme LELOUP Pauline	3 rue des cyclamens	06 82 58 79 31
Mme PAULIN Valérie	64 rue des Lilas	02 43 93 71 86
Mme RACOUPEAU Isabelle	94 rue des Lilas	02 44 32 15 78

NOS ÉLUS ET NOS REPRÉSENTANTS :

Sénateurs : M. Jean-Pierre VOGEL, M. Thierry COZIC et M. Louis-Jean DE NICOLAY.

Député : M. Jean Carles GRELIER.

Préfet de la Sarthe : M. Patrick DALLENNES.

Sous-Préfet arrondissement de Mamers : Mr Olivier COMPAIN.

Conseillers départementaux : Mme Marie-Thérèse LEROUX et M. Jean Carles GRELIER.

Conseiller régional : M. Didier REVEAU.

Président de la Communauté de communes de l’Huisne Sarthoise : M. Didier REVEAU.

Pays du Perche sarthois : Président, M. Pierre CRUCHET.

LE SERVICE JEUNESSE DE TUFFE :

Cette structure gère le centre de loisirs, elle propose des séjours ainsi que des animations auxquelles peuvent participer vos enfants. La commune bénéficie d’un tarif particulier encadré par le CEJ (contrat enfance jeunesse) de la CAF. A partir du 1^{er} janvier 2023, ce CEJ deviendra une convention territoriale globale, un diagnostic est actuellement en cours.

Responsable Laurent GOUPIL, Passage de la station à Tuffé (Passage qui mène à la station d’épuration et qui contourne l’école Fernand Lorient). Tel : 02 43 93 97 60 ou 06 71 23 62 14 Mail : tuffe.service-jeunesse@orange.fr

Le local jeunes : Animé par Sandra JANVIER, 06 09 20 03 83, 2 passage de la gare à Tuffé.

Horaires d’ouverture :

Mercredi et samedi : 14 h – 18 h (hors périodes vacances scolaires).

Vendredi soir : atelier Hip Hop à partir de 18h45 à 20h15, encadré par un danseur professionnel.

Les mercredis : L’accueil est ouvert de 7h15 à 18h30. Plusieurs formules sont possibles : À la journée avec le déjeuner et le goûter, à la demi-journée, à la séance ou à la période. Les enfants peuvent arriver jusqu’à 9h45 et être récupérés à partir de 16h30.

Les plaquettes d’informations ainsi que les fiches d’inscription sont consultables sur le site de la mairie de Tuffé : <http://www.tuffe.fr/service-jeunesse/>

N’hésitez pas à consulter la page Facebook « Espace jeunesse Tuffé ».

LES ASSOCIATIONS :

<p>ACCR</p>	<p>Présidente : Julie GOSNET Trésorière : Isabelle PASTEAU Secrétaire : Patrice GUITTET Membres : Frédéric COCHEREAU, Yves LOISON, Véronique BILLON, Anne BONNIN et Julien PICHON</p>	
<p>ACPG CATM STO</p>	<p>Président : Bernard JARRIER Vice-président : Roger COULON Trésorier / Secrétaire : Daniel ROMAGNE Membres : Colette BOURRELIER, Marcel LAUNAY, Léon LESASSIER, Andrée MARAIS et Gérard PAVEE</p>	
<p>AGIR ENSEMBLE POUR GABIN</p>	<p>Président : Ludovic LEBERT Trésorière : Christine LEBERT Secrétaire : Loïc LEBERT Membres : Lolita CIMETIERE, Christophe HERRIAU, Karine LEBERT, Jean-Yves LEBERT et Jessica PERRODIN</p>	
<p>AMICALE DES BOULISTES</p>	<p>Président : Joël BOBET Vice-président : André BARRA Trésorier : Roger COULON Trésorier adjoint : Jacky LOISON Secrétaire : Alain GUYOT Secrétaire adjointe : Ginette CABARET Membres : Michel BRAULT, Annie CHÂTELAIN, Marc CHÂTELAIN, Régis CHAUSSEE, Michel GASNIER, Chantal LEMOUEL, Daniel LEMOUEL et Daniel MONCHATRE</p>	

<p>COMITE DES FETES</p>	<p>Présidente : Sylvie LALLIER Vice-présidente : Claudine BROSSARD Trésorier : Daniel FROGER Trésorier adjoint : Marcel BLOT Secrétaire : Cédric LALLIER Secrétaire adjoint : Frédéric COCHEREAU</p>	
<p>GENERATIONS MOUVEMENT</p>	<p>Président : Denis LEHOUX Président-adjoint : Michel GASNIER Trésorière : Françoise BELLAMY Secrétaire : Martine CONTE Secrétaire adjointe : Josseline LABROGERE Membres : Célestina BOMBASSARO</p>	
<p>L'ÎLE DES ENFANTS</p>	<p>Présidente : Mathilde VERITE Vice-président : Grégory BRUNNER Secrétaire : Hélène GOSNET Trésorière : Stéphanie JARRIE MESNAGE Trésorière adjointe : Aurélie DESILE Membres : Emilie BRUNNER, Estelle GASCHE, Bénédicte MASSEROT, Marc MESNAGE, et Florie PATAULT.</p>	
<p>MOVE GAMES FRIENDS</p>	<p>Présidente : Corinne FURIET Vice-présidente : Adeline DUFOUR Trésorière : Alexandre EDON Vice-trésorier : Baptiste VERITE Secrétaire : Stéphane GELIN Vice-secrétaire : Julia GELIN Membres : Adeline MELIAND, Christelle SOUVRAY, Jérôme SOUVRAY, Didier YVON, et Sylvain YVON</p>	
<p>MOTO CLUB RENEGAT</p>	<p>Président : Franck VERHAEGHE Vice-président : Thierry CHAMPFALLY Trésorier : Gérard LEPARC</p>	

<p>PELE MELE</p>	<p>Présidente : Nadège JARRIER Vice-présidente : Elisabeth COURTIN Trésorière : Claudine GUITTET Secrétaire : Françoise CLOUS Membres : Eliane JARRIER, Cathy ORSY, Josiane PIEDALLU</p>	
<p>USCR</p>	<p>Président : Arnaud PIOGER Vice-présidents : Guillaume LEVILLAIN et David MOINET Trésorières : Céline AVIGNON et Nathalie GERVAIS Secrétaires : Gêrôme LENOIR et Corentin BURIN Responsable école de foot : Robin LENOIR</p>	
<p>WILD CARPASSION</p>	<p>Président : Nicolas GRUEL Vice-président : Johann BRUNET Trésorier : Stanislas HUBERT Secrétaire : Jêrêmy GAUQUELIN Trésorier adjoint : Lucas LEVERT</p>	

LE POINT LECTURE :

Les inscriptions et les prêts sont totalement gratuits, n'hésitez pas à venir consulter et emprunter des ouvrages. Plein de nouveautés en rayon depuis le début de l'année.

Horaires

Lundi de 18 h à 19h, mercredi de 10h à 12h,

Jeudi de 16h30 à 17h30 et Samedi de 11h à 12h

Adresse : 5 rue des lilas / 02 43 93 45 67

Courriel : pointlecture.lachapellestremy@laposte.net

Responsables : Elisabeth COURTIN et Christophe LAMY

Bênévoles : Priscillia GACHET, Catherine LISSY, Dêborah POURRIOT LE CHEVALIER, Gêraldine PHILIPPE et Lydie COUSINARD.



LES ENTREPRISES CAPELLOREMYENNES :

Nom de la société	Type d'activité	Gérant	Adresse	Contact
SERVICES – DECO – BIEN-ÊTRE				
Frédéric DELANGLE	Gestion de patrimoine	Frédéric DELANGLE	1983 Rue des Mimosas Le vieux Moulin du Fleuret	06 03 53 14 25 f.delangle@fdci.fr
Honeys bulls	Elevage canin	Fabienne VACHE	29 bis rue des Cyclamens	02 43 71 82 05 honeysbulls@wanadoo.fr
AZZA	Animatrice de Scrapbooking	Nadège JARRIER	8 rue des Dahlias	06 76 14 22 86 jarriernadège@gmail.com
Valérie Lamy H2O at home	Vente de produits écologiques	Valérie LAMY	58 rue des Lilas	06 20 59 27 66 vdlamy@gmail.com
Les écuries des Pâtis	Centre équestre	Marc GIRARD	391 Rue des Dahlias Les Pâtis	06 51 60 54 13 marc@lesecuriesdespatis.fr
Gîte le Fleuret	Hébergement	LESASSIER / LE CAIGNARD	1994 Rue des Mimosas Fleuret	06 80 72 46 51 christellecaignard@gmail.com
JP Software	Informatique	Jérôme PAULIN	64 rue des Lilas	06 01 49 30 73
M'elle décors	Relooking meubles, conseil en aménagement	Mélanie	62 rue des Lilas	07 86 66 63 36 melledecors@gmail.com
Infiniment zen Access bars	Massage, antistress	Sandra BLUTEAU	Rue des Cyclamens	06 73 41 48 38 contact.infiniment.zen@gmail.com
Community manager	Présence sur le web	David MASSEROT	Rue des Lilas	06 76 47 76 82 contact@davidmasserot.fr
Laëtitia LEQUERTIER	Sophrologie	Laëtitia LEQUERTIER	54 rue des Lilas Le Bordage	06 04 41 30 05 laetitia.sophrotherapeute@gmail.com

AGRICULTURE				
Damien AVIGNON et Nathalie GERVAIS	Elevage de bovins et poules pondeuses de Loué	AVIGNON DAMIEN et GERVAIS Nathalie	2139 Rue des Coquelicots Le Moulin d'Ogère	
GAEC du Grand Vau	Elevage de bovins et cultures	CABARET Sylvain, Jean-Marc et Christine	1433 Rue des Pétunias Les Grands Vaux	02 43 76 81 16
GAEC de la Petite Fortune	Elevage de bovins, élevage avicole et cultures	CABARET Patrice et Evelyne	750 Rue des Dahlias La Cruchetterie	
COHIN Jérôme	Elevage de bovins et cultures	COHIN Jérôme	2385 rue des Camélias La Raterie	02 43 82 25 19
DREUX Guillaume	Cultures	DREUX Guillaume	125 Rue des Camélias La Maison Neuve	
RICHARD Stéphane	Cultures	RICHARD Stéphane	3376 Rue des Mimosas Les Petits Vaux	02 43 89 93 17
EARL ROTTIER	Elevage de volailles de Loué et cultures	ROTTIER Olivier et Corinne	2144 Rue des Mimosas La Grande Métairie	02 43 71 81 98
CABARET Sébastien	Cultures	CABARET Sébastien	1424 Rue des Coquelicots Les Nèleries	06 49 28 77 28
EIRL Les Etalons LAURENT	Elevage de percherons	LAURENT Romain et Dorianne	3325 Rue des Dahlias Les Vaupilois	06 22 24 87 01 06 73 25 23 55 laurent.doriane@orange.fr

Nom de la société	Type d'activité	Gérant	Adresse	Contact
COMMERCES ET COIFFEURS				
Boulangerie BRAULT	Boulangerie Pâtisserie	BRAULT Clarisse et Mickaël	8 rue du Centre	02 43 93 46 13
Epicerie, bar, tabac COCHEREAU	Bar, tabac, épicerie	COCHEREAU Stéphanie	2 place de l'Eglise	02 43 93 46 09 steph.fred@hotmail.fr
Coiffure attitude	Coiffeur	AVIGNON Laurence	10 rue du Centre	02 43 71 09 51
Coiffeur à domicile	Coiffeur	RAGOT Katia	6 Rue des Bleuets	02 43 93 83 78 06 25 92 01 40 aurelienragot@wanadoo.fr
Coiffeur à domicile	Coiffeur	CARRE Prescillia		07 69 68 78 51 prescillia.coiffure@gmail.com

ENTREPRISES				
ETA CABARET	Travaux agricoles	CABARET Sébastien	750 Rue des Dahlias La Cruchetterie	06 49 28 77 28 earlcabaret@orange.fr
SCIERIE	Scierie	HARDY Marc	Rue des Dahlias Le Pâtis	02 43 93 46 07 scierie.girard@wanadoo.fr
SARL FOUQUET	Travaux publics, terrassements, aménagements	Mr TIVAUX	35 rue des Bleuets	02 43 93 46 17 sarlfouquet@wanadoo.fr
GRIMPEUR, ELAGUEUR	Grimpeur élagueur, entretien et création paysagère	MONTAROU Kieran	1633 Rue des Lilas Salvert	06 51 96 41 66 m.kieranmontarou@gmail.com
SARL Transports COUTARD	Transports	COUTARD Mickaël	Lotissement la Verrie	06 50 06 90 48 transports.coutard@orange.fr

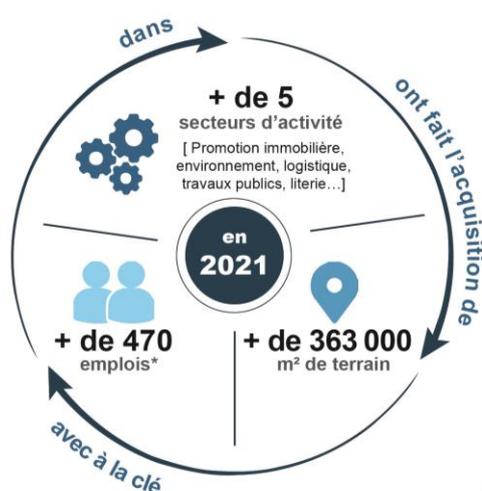
ARTISANAT				
MC METALLERIE	Métallerie	CHAMPFAILLY Mickaël	532 Rue des Orchidées L'Ormeau	06 60 19 07 76 mc.metallerie@gmail.com
MC SABLAGE	Sablage	CADILLON Marina	532 Rue des Orchidées L'Ormeau	06 26 93 32 83 mc.sablage@gmail.com
GUILLARD MACONNERIE	Maçonnerie	GUILLARD Olivier	244 Rue des Violettes Grand Bois	06 85 05 41 08
LAINÉ CARRELEUR	Carreleur	LAINÉ Gilles	37 rue des Cyclamens	02 43 71 17 04 gilles.laine-la-chapelle@orange.fr
LEPAGE	Plaquiste, jointeur	LEPAGE David	2111 Rue des Dahlias La Guerche	06 32 53 28 75 david.lepage@orange.fr
MANU 72	Multi-service	COURTOIS Emmanuel	32 rue des Lilas	02 44 53 11 40 06 73 84 35 06 multiservicemanu72@gmail.com

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE :

Développement économique

Focus sur 2021

L'une des missions de la Communauté de communes est d'accompagner et de soutenir les entreprises du territoire et celles souhaitant s'y installer. Chaque année de nombreuses entreprises décident de faire l'acquisition de terrains pour s'implanter ou pour agrandir leurs bâtiments déjà existants.



*A l'horizon 2024
Crédit illustrations : ©flaticon.com

Centre aquatique : bientôt le début des travaux

Équipement attendu par les habitants mais aussi les élèves et les sportifs, le centre aquatique devrait accueillir ses premiers nageurs en 2024.

Les grandes étapes du chantier :

- 25 août 2021 : Obtention du permis de construire
- Novembre 2021 - Janvier 2022 : Consultation des entreprises
- Février 2022 : Attribution des 25 lots du marché
- Avril 2022 : Déconstruction du bâtiment existant
- Juin 2022 : Travaux de terrassement
- Janvier 2023 : Travaux de maçonnerie
- Juin 2023 : Travaux de charpente, toiture, etc.
- Début 2024 : Livraison du centre aquatique

Le calendrier initialement prévu a été modifié en raison de la Covid-19



L'enfance et les familles au cœur d'une réflexion

La Communauté de communes et les communes lancent une réflexion autour de l'enfance et de la famille. Cette démarche vise à établir les enjeux du territoire en matière de petite enfance, enfance-jeunesse et parentalité en s'appuyant sur l'état des lieux actuel. L'objectif est de définir un projet de territoire en direction des familles. Il sera ensuite décliné en actions mises en œuvre à l'échelle de chaque commune.

Cette Convention Territoriale Globale (CTG) est menée en collaboration avec la Caisse d'Allocation Familiale et la Mutualité Sociale Agricole.

Le RAMPE devient le Relais Petite Enfance

En 2021, le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s Parents Enfants (RAMPE) est devenu le Relais Petite Enfance. Changement d'appellation mais les missions et les lieux d'accueil restent les mêmes. Ce service public communautaire est ouvert aux assistants maternels, aux gardes d'enfants à domicile, aux futurs parents, aux parents et à leurs enfants.



- Pour les parents et futurs parents :

Le Relais Petite Enfance est un lieu d'écoute, de conseil et d'informations sur les différents modes d'accueil existant sur le territoire. Des permanences sont proposées les lundis et mercredis sans rendez-vous et les mardis et jeudis sur rendez-vous dans les antennes de La Ferté-Bernard et de Tuffé-Val-de-la-Chéronne.

- Pour les assistants maternels et gardes d'enfants à domicile :

Le Relais Petite Enfance permet de se rencontrer, d'échanger et d'obtenir conseils et informations sur le statut, les contrats de travail, etc.

Les animatrices organisent également des ateliers « jeux et rencontres » et d'éveil pour les enfants accompagnés de leur assistant maternel et/ou des parents employeurs. Motricité, lecture, peinture, sorties... De nombreuses activités qui participent au développement de l'enfant. En parallèle, des ateliers itinérants sont mis en place dans les communes de l'Huisne Sarthoise pouvant les accueillir.

Le calendrier mensuel des activités et des itinérances du Relais Petite Enfance est disponible sur le site de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise ([www.huisne-sarthoise.com/page/Relais Petite Enfance](http://www.huisne-sarthoise.com/page/Relais%20Petite%20Enfance)).

Contact : 02 43 93 07 07

relaispetiteenfance@huisne-sarthoise.com

Antenne de La Ferté-Bernard – 20 place Saint-Julien

Antenne de Tuffé-Val-de-la-Chéronne – Bâtiment Enfance-Jeunesse, chemin de la station

LE PAYS DU PERCHE SARTHOIS :

Présentation du Pays du Perche Sarthois : Le Pays du Perche sarthois, créé en 1995, est un établissement public, une structure de coopération communautaire, au service des collectivités pour la mise en œuvre de projets de développement du territoire. Ses adhérents sont le Conseil départemental de la Sarthe et les Communautés de communes suivantes : Maine Saosnois, Gesnois Bilurien, Pays de l'Huisne Sarthoise, Vallées de la Braye et de l'Anille. Son territoire regroupe 85 communes et près de 83 500 habitants.

Le Perche sarthois porte des actions dans plusieurs domaines :

- ✓ La préservation et la valorisation du patrimoine ; la sensibilisation des publics dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire (obtenu en 1998 et renouvelé en 2017),
- ✓ La réalisation de l'inventaire général du patrimoine,
- ✓ Le développement de l'offre touristique locale et la promotion touristique,
- ✓ La commercialisation de circuits touristiques pour les groupes,
- ✓ La planification territoriale stratégique par la réalisation du Schéma de Cohérence Territoriale et du Plan Climat Air Énergie Territorial,
- ✓ La mise en œuvre des politiques contractuelles,
- ✓ Le développement des circuits alimentaires de proximité dans les restaurants scolaires,
- ✓ Les conseils aux porteurs de projets publics et privés.
- ✓ L'animation du Conseil de Développement,

Tous les documents, toute l'actualité du Perche Sarthois sont à retrouver sur le site internet www.perche-sarthois.fr ou sur la page Facebook du Perche Sarthois : <https://www.facebook.com/perchesarthois>

Contact : Tél. 02 43 60 72 77

Pays du Perche Sarthois, 24 avenue de Verdun BP 90100 - 72404 La Ferté-Bernard

L'inventaire du patrimoine : L'inventaire du patrimoine a pour mission de « recenser, étudier et faire connaître » le patrimoine français sous toutes ses formes : urbain, architectural, artistique, mobilier... Le travail d'inventaire du patrimoine réalisé en partenariat avec la Région des Pays de La Loire se poursuit et les communes de Coudrecieux et Bessé-sur-Braye ont dernièrement été inventoriées, soit au total 9 bourgs sur les 12 prévus d'ici 2022. Le travail sur les bourgs de Torcé-en-Vallée et La Bosse est en cours, la mission se terminera à Saint-Calais.

Chaque bourg inventorié a fait ou fera l'objet d'une valorisation spécifique en partenariat entre le Pays d'art et d'histoire, la Région des Pays de la Loire et la commune concernée. À cette image, pour chaque commune, l'édition d'un parcours-découverte et des restitutions aux habitants sont prévues.



Source : Photo des parcours découverte, Pays du Perche Sarthois

Partir à la découverte du Perche Sarthois : À pied, à vélo, en kayak ou en voiture, le Perche Sarthois vous invite à la découverte de son patrimoine riche et varié !



Le guide touristique vous présentera l'ensemble de l'offre (sites de visite, activités, producteurs locaux...), les guides rando et vélo vous feront explorer le territoire, au fil des chemins creux et des petites routes. Enfin les guides nationaux Routard et Petit futé vous offriront un nouveau regard sur les richesses du Perche Sarthois. Pour une visite plus approfondie des villages, les parcours-découverte du Pays d'art et d'histoire sont également à votre disposition.

Crédit photo : Pays du Perche Sarthois

Tous ces documents sont disponibles dans les offices de tourisme du Perche Sarthois.

Vous pouvez également retrouver toutes les informations sur le site internet (www.perche-sarthois.fr) et sur les réseaux sociaux ! (Facebook et Instagram)

Formation balisage des chemins de randonnées : Le Pays du Perche Sarthois travaille depuis de nombreuses années sur le développement de l'itinérance et en particulier sur la valorisation de la randonnée pédestre sur le territoire. Nos chemins et circuits sont aujourd'hui un atout touristique majeur et la vitrine du Perche Sarthois. Cependant, nous recevons régulièrement des remarques de randonneurs relatant des défaillances concernant le balisage et l'entretien des chemins. C'est pourquoi, afin de garantir des itinéraires de qualité bien balisés, le Perche Sarthois a organisé, en partenariat avec le comité départemental de randonnée pédestre, deux journées de formation balisage dédiées aux communes. L'objectif de ces journées était de donner aux représentants des communes, l'enseignement et le matériel nécessaire pour leur permettre ensuite de proposer aux randonneurs, des itinéraires correctement balisés. Après une partie théorie en salle le matin, les stagiaires ont pu s'entraîner sur les chemins de Connerré et Montaillé l'après-midi. 24 stagiaires ont été formés au cours de ces deux journées.

Pour information : si vous constatez lors de votre randonnée, des anomalies liées au balisage, à l'entretien ou à votre sécurité globale, vous pouvez les signaler sur l'outil SURICATE (<https://sentinelles.sportsdenature.fr/>). Votre signalement sera ensuite traité par la fédération.



Crédit photo, Pays du Perche Sarthois, 2021

Réduire ses déchets de fêtes ?

...quelques gestes suffisent !

Parce que les fêtes occasionnent encore plus de déchets qu'au quotidien, et parfois plus d'erreurs de tri lorsque les invités ne sont pas soumis aux mêmes consignes sur leur lieu d'habitation, voici quelques repères pour s'y retrouver avec vos restes de repas de fêtes, papiers cadeaux, décorations...

Gobelets réutilisables



Les réceptions, manifestations festives et sportives occasionnent souvent de nombreux déchets, notamment des gobelets jetables, qui ne seront pas recyclés. Pour éviter ce gaspillage, le SYVALORM accorde sous condition des subventions aux associations qui souhaitent acheter leurs propres gobelets réutilisables.

Plus de renseignements en ligne sur le site www.syvalorm.fr

BIEN TRIER tous les déchets valorisables

COMPOSTER



Guide du tri en périodes de fêtes



Emballages



Verre



Papiers



Ordures Ménagères



Déchèterie



- Épluchures de fruits et légumes
- Essuie-tout
- Restes de repas (hors viande...)
- Fleurs fanées
- Marcs et filtres de café
- Coquilles d'œufs

Le SYVALORM vend 2 modèles de composteurs* :

- **Bois** : 300l (72Hx70L cm) 25 euros
- **Plastique recyclé** : 650l (85Hx120L cm) 30 euros

* limité à 2 composteurs par foyer

Demande en ligne sur le site : www.syvalorm.fr
 onglet « mes démarches »

Réduire ses déchets de la cuisine au jardin

Déchets de la cuisine et du jardin :

• LE COMPOSTAGE

Pour tous les déchets biodégradables tels les épluchures de fruits et légumes, les fleurs fanées, les marcs et filtres de café, les tontes et petits branchages... La dégradation de la matière organique, par la faune et des micro-organismes, permet de réduire de 30% son volume de déchets collectés et d'obtenir un **fertilisant naturel, gratuit**.



**Composteurs en
vente auprès du
SYVALORM :**

Rendez-vous sur le site
syvalorm.fr onglet :
« j'évite les déchets ».

2 modèles disponibles* :

- **Bois** : 300l (72Hx70L cm)
25 euros
- **Plastique recyclé** : 650l (85Hx120L cm)
30 euros

*dans la limite de 2 composteurs par foyer



Déchets du jardin :

Eviter de se
déplacer à la
déchèterie ?

Gagner du
temps ?

Des solutions
simples,
écologiques et
économiques
existent...

• LE PAILLAGE

Pailler le sol avec des débris végétaux c'est conserver l'humidité du sol et s'éviter de nombreux désherbages.

30 minutes à pailler, c'est 5 heures de moins à désherber, bêcher, sarcler, biner et arroser.

• LE MULCHING

Utiliser une tondeuse « mulching » pour déchiqueter le gazon en fines particules et les laisser à même le sol permet de fertiliser la pelouse. Il est tout à fait possible de faire la même chose avec une tondeuse classique.

• LE CHOIX DES VÉGÉTAUX

Privilégier les végétaux à pousse lente et/ou verticale en limitant les espèces envahissantes c'est **se simplifier la vie et réduire le coût et le temps** de leur entretien. Choisir des plantes moins sensibles aux maladies permet, aussi, au jardin de produire moins de pertes et de déchets verts.

Lorsque je me déplace en déchèterie...

- Pour le transport des déchets, j'utilise exclusivement des contenants personnels réutilisables.



SACS JAUNES
exclusivement
réservés à la
collecte des
emballages

Les sacs jaunes ne sont pas gratuits ! Chaque renouvellement de commande a un coût conséquent pour la collectivité. Tous les abus des sacs jaunes détournés de leur fonction de collecte des emballages impactent donc la facture individuelle de chacun.



En vente dans
le commerce

- Pour les dépôts lourds ou volumineux en déchèteries, je viens accompagné :

Les agents ne sont pas autorisés à m'aider au déchargement.

- Je trie mes apports avant de venir : en organisant mon chargement avant ma visite je gagne du temps sur place.
- Avant de venir déposer du mobilier, je pense à démonter mes meubles en amont de ma visite afin d'optimiser le remplissage des bennes.

LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES :

Les démarches	Les documents à fournir
Pièce d'identité	<p>Périmée depuis moins de 5 ans / Renouvellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Carte d'identité - Photo d'identité – de 6 mois et conforme - Justificatif de domicile - N° de pré-demande (à faire sur le site https://ants.gouv.fr) <p>Pièce d'identité perdue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Photo d'identité – de 6 mois et conforme - Justificatif de domicile - Déclaration de perte : CERFA n°14011*02 - Timbre fiscal : 25€ (achat en ligne) - N° de pré-demande (à faire sur le site https://ants.gouv.fr)
Passeport	<ul style="list-style-type: none"> ● 1^{ère} demande personne Majeure <ul style="list-style-type: none"> - Photo d'identité – de 6 mois et conforme - Carte d'identité - Timbre fiscal : 86€ (achat en ligne) - Justificatif de domicile - N° de pré-demande (à faire sur le site https://ants.gouv.fr) ● 1^{ère} demande personne Mineure <ul style="list-style-type: none"> - Photo d'identité – de 6 mois et conforme - Carte d'identité du parent - Timbre fiscal : montant variable selon l'âge - Justificatif de domicile - N° de pré-demande (à faire sur le site https://ants.gouv.fr)
Certificat d'immatriculation	Vendre un véhicule vous impose de remettre certains documents au nouveau propriétaire et d'avertir l'administration via le téléservice « ANTS »
Inscription liste électorale	<ul style="list-style-type: none"> - Justificatif de domicile - Pièce d'identité <p>Recensement citoyen obligatoire à partir de 16 ans en Mairie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pièce d'identité - Livret de famille à jour <p>Ou en télé service sur MA JDC</p>
Urbanisme (sur rendez-vous)	
Permis de construire	<ul style="list-style-type: none"> - CERFA n°13406*07 - plan de situation - plan de masse - plan de coupe du terrain - Photo dans son environnement proche et lointain <ul style="list-style-type: none"> - Document graphique (croquis) - Notice décrivant le terrain et présentant le projet - Plan des façades et toitures <p>A déposer en 2 exemplaires, en fonction du projet</p>

Déclaration préalable de travaux	<p>D'autres pièces peuvent être nécessaires en fonction du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - CERFA n°13703*07 pour des travaux non soumis à permis de construire - Plan de situation - Plan de coupe du terrain - Plan de masse - Plan des façades et toitures
Etat Civil	
Mariage	<p>Le dossier doit être déposé à la mairie de la commune choisie pour la cérémonie.</p> <p>Chacun des futurs époux doit fournir les pièces suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Original et photocopie de la pièce d'identité - Justificatif de domicile ou de résidence (facture d'eau, d'électricité ou de gaz, avis d'imposition, justificatif de taxe d'habitation...) - Informations sur les témoins (noms, prénoms, date et lieu de naissance, profession et domicile, copie de leur titre d'identité) - Acte de naissance des époux
Déclaration de PACS	<ul style="list-style-type: none"> - Convention de PACS (convention personnalisée ou formulaire complété CERFA n°15726*02) - Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire cerfa n°15725) - <u>Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois</u> - <u>Pièce d'identité</u> en cours de, validité (original +1 photocopie)
Reconnaissance	<p>La reconnaissance peut se faire dans n'importe quelle mairie en présentant les documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Justificatif d'identité - Justificatif de domicile (ou de résidence) de moins de 3 mois

Démarches d'autorisation d'urbanisme : Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande d'urbanisme sur internet.

Il n'est plus nécessaire de se déplacer en mairie pour déposer un permis de construire, une déclaration préalable ou un certificat d'urbanisme.

Vous pouvez désormais vous rendre sur la page <https://sirap-sve.fr> pour saisir l'administration d'une formalité d'urbanisme.

Après avoir créé un compte, le site vous guidera pour remplir votre demande. Veillez à bien renseigner les informations ainsi que les pièces obligatoires afin d'accélérer le traitement de votre dossier. »

ETAT CIVIL :

Ne sont communiqués, ci-après, que le nombre de naissances, décès et mariages suite à une délibération de la CNIL rendue le 08 Avril 1999(n°99-24) visant à respecter la vie privée et la tranquillité des personnes.

Naissances : 14

« Une enfant, c'est l'amour qui prend vie »



Mariages : 4

"Le mariage est une si belle chose qu'il faut y penser pendant toute sa vie. »

Décès : 11

« Il y a quelque chose de plus fort que la mort, c'est la présence des absents dans la mémoire des vivants. »



NOUVEAUX HABITANTS :

Nous invitons les nouveaux habitants à se présenter au secrétariat de la mairie afin de se faire connaître et de remplir les formalités d'usage. A cette occasion, il leur sera remis un bon de bienvenue d'un montant de 10€ valable uniquement chez les commerçants ou artisans de la commune.

Le Conseil municipal souhaite la bienvenue à :

Mme HAMELIN
Mr FEL Marvin et Mme HANTZBERG
Mme CHOQUET Laetitia
Mr CHAUSSEE Lionnel
Mr LALLIER Loïc et Mlle MAIGNAN Naomy
Mr BIDAULT Fabien et Mme RIDRAY Laura
Mr & Mme RIOUL Fabrice
Mr & Mme LEQUERTIER Thomas et Laëtitia
Mme AUBIER Mary
Mr AVERTY Florentin Mme YVAY Annabelle
Mr & Mme GRIGNON Marcel et Catherine
Mr DREUX Guillaume et Mme CHARTIER Clémence

LE CONCOURS DE FLEURISSEMENT :

La commission du fleurissement a réuni un jury le 28 juillet afin d'évaluer les participants du concours fleurissement et potagers. Le concours a réuni 10 participants. La remise des prix devait se faire lors de la cérémonie des vœux du maire. Cependant, cette cérémonie a été annulée pour cause COVID, les récompenses seront distribuées prochainement dans les boîtes aux lettres de lauréats.



Catégorie 1 Fleurs/Potager : 1 Mme Fouquet, 2 Mr et Mme Provost (rue des Cyclamens), 3 Mr et Mme Cabaret (Les Grands Vaux), 4 Mr et Mme Wiart.

Catégorie 2 Potager/Fleurs : 1 Mr et Mme Epineau, 2 Mr Loison, 3 Mr et Mme Sorbier/Lecourt.

Catégorie 3 Potager : 1 Mr et Mme Thireau.

Catégorie 4 Fleurs : 1 Mme Rosteau.

Catégorie 5 Jardin permacole : 1 Mr et Mme Papin.

Le coup de cœur du jury va de nouveau à Thierry Piogé pour son magnifique jardin fleuri.

LE CONCOURS DES MAISONS DECOREES :

Cette année, comme certains habitants nous l'avaient évoqué, nous avons mis en place un concours des maisons décorées pour Noël. Ce sont donc 8 candidats qui se sont inscrits pour cette première édition, le jury s'est déplacé le mardi 21 décembre pour en prendre plein les yeux...



1^{er} prix : Mr et Mme Pillet

2^{ème} prix : Mr et Mme Cœur

3^{ème} prix : Mr et Mme Le Caignard

Prix d'encouragement : Mr et Mme Edon, Mr et Mme Lebert, Mr et Mme Mauger/Désile, Mr et Mme Alinat

Prix spécial : Accueil périscolaire et cantine.



Les récompenses seront distribuées prochainement.

ENVIRONNEMENT :

Une naissance, un arbre : Notre commune s'est engagée, comme nous l'avons écrit sur notre profession de foi à planter des arbres dans le souci de rétablir de la biodiversité, pour l'eau, pour le stockage de carbone... L'arbre est essentiel à notre vie... C'est donc tout naturellement que nous avons souhaité l'associer aux naissances de notre village dès cette année (2022) pour les 13 naissances de 2020,



puis en 2023 et 2024. Familier dans le paysage régional, l'arbre incarne à lui seul le cercle vertueux promu par la Région des Pays de la Loire, entre préservation de l'environnement (biodiversité, eau, sol, bioressources, changement climatique, érosion des sols, énergie, biomasse), développement économique et qualité du cadre de vie. L'arbre apparaît ainsi à la fois omniprésent dans le paysage régional (160 000 km de haies identifiées, 110 000 mares et plus d'un million d'hectares de prairies permanentes et temporaires) et au sein des politiques régionales. La déclinaison des différentes politiques publiques converge pour considérer l'arbre et les haies comme un facteur de réussite de la transition écologique, énergétique et paysagère en Pays de la Loire. L'opération « Une naissance, un arbre » vient donc conforter le panel des dispositifs déployés en région et des collaborations régionales à l'œuvre autour de l'arbre.



Les essences choisies sont des essences locales champêtres, qui seront les mieux adaptées aux conditions locales, pour créer des écosystèmes fonctionnels. Il faut s'inspirer des plantes naturellement présentes dans le territoire, les plantes les plus fréquentes dans une région sont celles qui s'y adaptent le mieux.

Les essences retenues pour cette année : Le charme, l'orme, le châtaignier, le cormier, le tilleul, le chêne et l'alisier.

L'espace : Les abords de la salle des fêtes sont assez déserts et peu plantés, nous souhaitons poursuivre tout en conservant un terrain exploitable pour les festivités communales. Le projet s'inscrit en continuité de la haie de charmille plantée à l'automne ainsi que du chêne en mémoire de Mr Rabouel.

Collecte des déchets verts : Depuis l'automne 2021 la collecte des déchets verts est ouverte aux habitants de la Chapelle, elle se situe à l'arrière du stade. Cette collecte a démarré avec l'arrachage de la haie de la salle des fêtes, elle permet de recueillir les déchets verts (déchets de taille, déchets de tonte, déchets de jardin, bois...). Les prochaines dates seront communiquées prochainement, la collecte devrait reprendre fin janvier. Les déchets verts collectés seront valorisés en paillage (broyage) et peut-être aussi sous forme de compost. N'hésitez pas à passer vous renseigner en mairie si vous souhaitez davantage de renseignements ainsi que pour des volumes plus importants.

Brûlage des déchets verts : Le brûlage des déchets verts génère des particules fines qui contribuent à la pollution de l'air et aux pics de pollution, y compris dans les Pays de la Loire, avec la circulation automobile et l'activité industrielle. Plus généralement la combustion à l'air libre contribue, de façon non négligeable à cette pollution chronique à l'origine de nombreux décès (étude de santé publique France, juin 2016). Brûler à l'air libre 50 kg de végétaux verts dégage autant de particules nocives que 3 mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière au fioul, ou près de 6.000 km parcourus par une voiture diesel récente. Le règlement sanitaire départemental interdit le brûlage à l'air libre des déchets ménagers en correspondance avec l'article 84 du règlement sanitaire type. La préfecture de la Sarthe précise les conditions d'application de l'interdiction du brûlage des déchets verts sur la page : <http://www.sarthe.gouv.fr/brulage-des-dechets-verts-a3290.html>

LA FIBRE ARRIVE DANS NOTRE COMMUNE EN 2022 :



LA FIBRE ARRIVE CHEZ VOUS : MODE D'EMPLOI !

L'action engagée par le Conseil départemental, permettra à tous les Sarthois d'avoir accès à une connexion Internet Très Haut Débit, d'ici la fin 2022, grâce au réseau de fibre optique départemental.

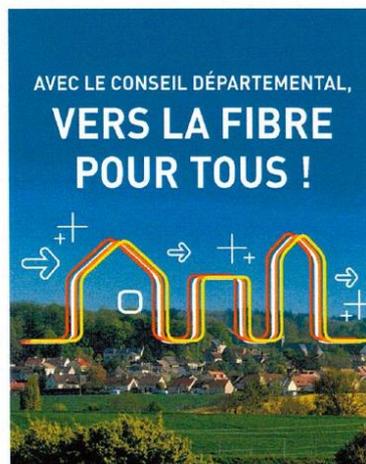
Avec 250 communes sarthoises impactées, sur 341 concernées, dont 122 couvertes à plus de 80 %, la Sarthe se positionne aujourd'hui comme le département le plus avancé des Pays de la Loire en matière d'accès à la fibre optique.

En choisissant de raccorder en priorité les territoires les plus isolés, le Conseil départemental confirme sa volonté de participer à la transition numérique actuelle. Cela a été rendu possible grâce aux financements du Département et des Communautés de communes, avec le soutien de la Région, de l'Europe et de l'État..

La fibre pour quels usages ?

La fibre permet, en simultané, tous les usages en un même point. Télétravail, divertissement, télé-médecine, visios... avec la fibre, plus de problèmes de connexion ! Les treize opérateurs présents sur le réseau proposent des offres, à chacun de choisir celle qui lui paraît le mieux adaptée, les débits sont symétriques, le Wifi plus performant, la possibilité de multiples connexions est accrue.

Vous pouvez tester votre éligibilité à la fibre optique. Il suffit de rentrer votre adresse pour savoir, via une cartographie interactive, si vous êtes éligible. Mis à jour en permanence, le site de Sartel THD suit en temps réel le déploiement du Très Haut Débit.



Un site pour savoir si vous êtes éligible à la fibre : lafibrearrivechezvous.fr



Attention : pour être relié à la fibre optique, il faut en exprimer la demande en souscrivant un abonnement auprès d'un des opérateurs présents sur le réseau. C'est ensuite celui-ci qui opérera le raccordement au réseau Sarthe Numérique.

Allez sur le site lafibrearrivechezvous.fr
Cliquez sur « **Je teste l'éligibilité de mon adresse** »
et renseignez votre adresse

Une **pastille de couleur** est présente sur votre habitation

La pastille est verte
La commercialisation est ouverte
Le raccordement de votre logement sera réalisé par l'opérateur que vous allez choisir sous 3 à 4 semaines

La pastille est violette
La commercialisation est ouverte
Votre habitation est éloignée du réseau public ou un problème a été détecté lors de l'étude. Le raccordement prendra 6 mois

La pastille est orange
La commercialisation sera ouverte dans un délai légal de maximum 3 mois

La pastille est rouge
Les travaux sont en cours

Aucune pastille de couleur
Le déploiement n'a pas encore été engagé, il le sera d'ici 2022

Vous pouvez **contacter un ou plusieurs opérateurs** parmi ceux déjà **présents sur le réseau**, choisissez celui dont l'offre est la plus adaptée à votre besoin, votre budget

L'**opérateur que vous avez choisi** construit le raccordement depuis le réseau jusqu'à votre habitation. Il **est votre interlocuteur unique** dans la durée

L'opérateur que vous souhaitez choisir ne peut pas vous apporter immédiatement le service, vous pouvez souscrire une offre, à votre convenance, auprès d'un autre **opérateur déjà présent**

Revenez **régulièrement sur le site**, il indique **en temps réel** le déploiement du Très Haut Débit en Sarthe

POUR PLUS D'INFORMATIONS

0 800 800 617

Service & appel gratuits

La liste des opérateurs* présents sur le réseau de Sarthe Numérique est régulièrement mise à jour sur le site lafibrearrivechezvous.fr



*La politique commerciale des opérateurs est de leur seule responsabilité, lors d'un premier contact, si un opérateur vous indique qu'il n'est pas encore présent sur le réseau.

Raccorder son domicile, c'est connecter le point de branchement du réseau situé sur la voie publique au point de branchement de votre logement. Les délais de raccordement sont variables selon le type de raccordement (aérien, souterrain, immeuble) qu'il faudra effectuer. Ces travaux peuvent prendre plusieurs mois selon les besoins : conventionnement, autorisations administratives, besoin de matériels spécifiques, etc.

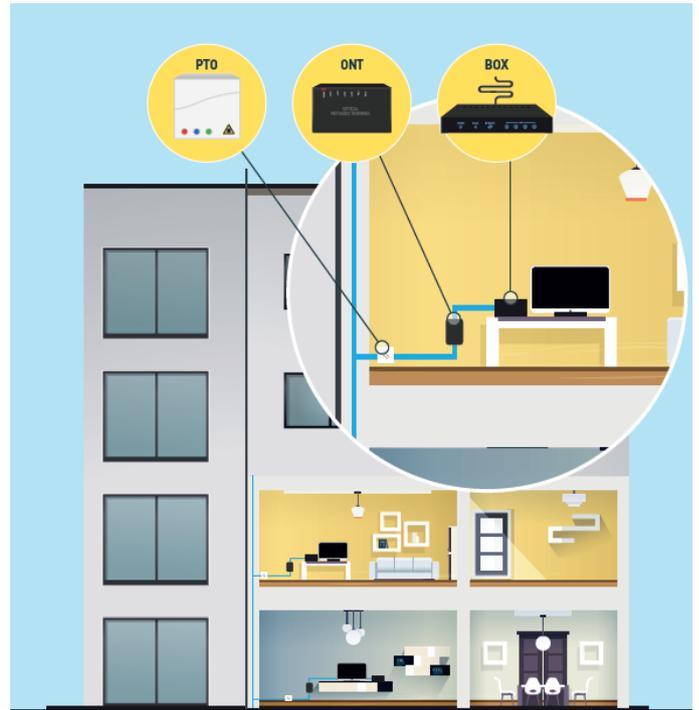
Comment se déroule l'installation de la Fibre à mon domicile ?



POUR UN LOGEMENT INDIVIDUEL

La prise optique (PTO) sera reliée au point de branchement (PBO) situé en domaine public (généralement dans la rue) proche de votre logement. Le câble, de 5 mm de diamètre environ, empruntera le même passage que le câble cuivre du réseau téléphonique existant actuellement.

Chaque domicile est différent, les configurations et les raccordements aussi. Autant que possible, les techniciens vont suivre le chemin du réseau téléphonique pour tirer la fibre dans la maison. Mais, au besoin, ils peuvent percer des murs et faire cheminer le câble optique le long des plinthes ou bien des embrasures de porte.

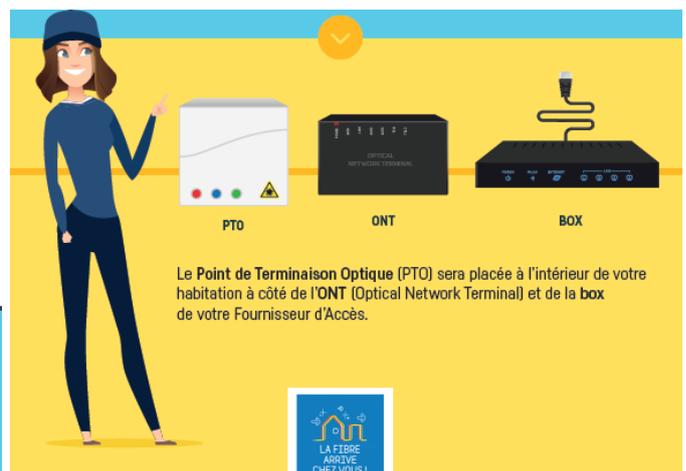
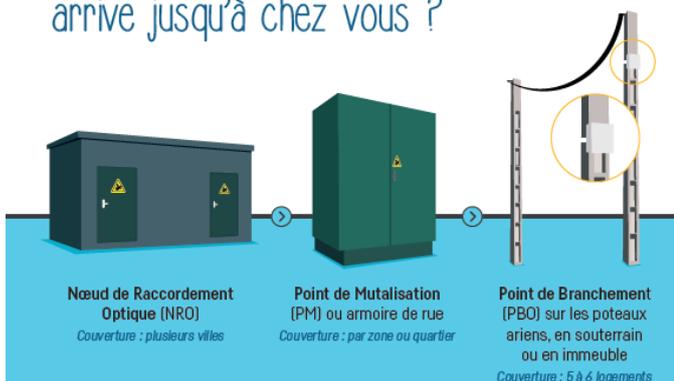


POUR UN LOGEMENT COLLECTIF

Le raccordement entre la gaine technique de l'immeuble et votre appartement n'est possible que si une convention avec la copropriété a été signée. Il est donc nécessaire d'avoir validé le raccordement du bâtiment en assemblée générale.

Si vous êtes locataire, aussi bien en logement individuel que collectif, il convient de contacter votre bailleur/votre propriétaire qui pourra vous fournir toutes les informations.

Comment la fibre optique arrive jusqu'à chez vous ?



Si vous êtes éligible, vous pouvez appeler l'un des opérateurs du réseau.

Retrouvez la liste complète dans l'onglet Le projet / Les opérateurs du réseau de ce site web.



INFORMATIONS DIVERSES :

Boucher-Charcutier :

Mr ROYAU, boucher charcutier est à votre disposition, il est présent le mardi matin sur la place de l'église de 8h à 13h.

Portage de repas à domicile : Le conseil municipal avait évoqué, lors de la préparation de sa profession de foi, dans son volet social, l'amélioration du quotidien de nos aînés. De plus l'arrivée du prestataire Bretagne Saveurs à la cantine a été un élément déclencheur de ce projet de portage de repas à domicile auquel nous pensions depuis un bout de temps... Certains retours également sur le portage existant à ce jour et notamment sur le prix de revient des repas que certaines personnes ne peuvent assumer financièrement nous ont conduits à la réflexion suivante : Pouvons mettre en place un tel service ? Une équipe s'est mise au travail sous l'impulsion de Mr le maire et a commencé à réfléchir à cette éventualité de pouvoir mettre en place un portage de repas à un coût raisonnable pour les usagers mais aussi pour la collectivité. Nous nous sommes alors mis à recenser les personnes potentiellement intéressées, peut-être que nous vous avons oubliés, alors n'hésitez pas à prendre contact avec la mairie afin de vous faire connaître.

A ce jour nous pourrions proposer deux prestations : 1 repas midi (entrée, plat, fromage et dessert) pour 5€ et la possibilité de prendre le repas du soir (potage, fromage et dessert) pour un supplément de 2€.

Ces repas sont préparés à la cantine par le cuisinier de notre prestataire Bretagne Saveurs, ils sont élaborés à partir de produits frais et locaux. Ces repas seront livrés par un de nos agents à votre domicile y compris en dehors des vacances scolaires.

Élagage : Une action indispensable. Élaguer régulièrement les branches d'un arbre situées à proximité d'une ligne électrique est indispensable pour éviter des accidents corporels graves. L'absence d'entretien peut également occasionner des ruptures de câbles et des coupures de courant. Enedis réalise périodiquement l'élagage de mise en sécurité aux abords des réseaux électriques de distribution. Dans ce cadre, nous faisons appel à des prestataires spécialisés et prenons en charge la prestation. La végétation étant votre propriété, le bois et les déchets résultant de cet élagage seront laissés sur votre propriété. En tant que propriétaire ou occupant d'un terrain sur lequel sont implantés des arbres, vous avez la responsabilité d'élaguer les branches qui surplombent les ouvrages électriques situés sur le domaine public. Vous pouvez décider de confier votre élagage à une entreprise spécialisée ou l'effectuer vous-même après avoir rempli une déclaration de travaux sur : <http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr>

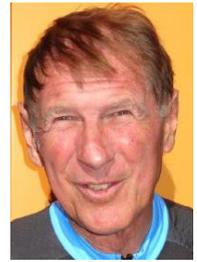
Recensement citoyen : Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. Son recensement citoyen (parfois appelé par erreur *recensement militaire*) fait, il reçoit une *attestation de recensement*. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (par exemple, pour son inscription au bac avant 18 ans). Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Journée défense et citoyenneté : La journée défense et citoyenneté (JDC) est une journée d'information sur les institutions françaises, les droits et les devoirs du citoyen. La JDC fait suite au recensement citoyen (parfois appelé par erreur *recensement militaire*) des jeunes Français. Vous devez y participer avant d'avoir 18 ans (ou avant 25 ans dans certains cas). La date et le lieu de votre JDC sont indiqués dans l'ordre de convocation que vous recevrez. Si vous vivez à l'étranger, la JDC peut y avoir lieu.

<https://presaje.sga.defense.gouv.fr/>

35 ANS DIRECTEUR D'ÉCOLE :

Mr André Rabouel nous a quitté brutalement le mardi 1er juin 2021 à son domicile. Nous gardons de lui le souvenir d'une personne toujours soucieuse de servir son village, instituteur passionné et directeur de l'école pendant 35 années, il a su transmettre aux enfants de La Chapelle Saint Rémy ses valeurs et ses connaissances. Il n'hésitait pas à proposer son aide lorsque des enfants étaient en difficulté scolaire... Il n'était jamais très loin de l'école, il aimait beaucoup venir au spectacle de fin d'année. Engagé pour son village dans le conseil municipal durant 24 ans, il a gardé cet attachement en suivant régulièrement les activités de l'équipe municipale, il savait proposer son aide tout en conservant des distances et en restant discret. Sa passion pour le vélo l'avait amené à organiser de nouveau une course pour son village et notamment pour honorer le souvenir de Jérôme Rottier, lui aussi disparu. Cette course a d'ailleurs remporté un vif succès avec un nombre d'inscrits important et une très bonne ambiance, nous attendions la suivante avec impatience mais la COVID a bloqué les choses... Mr Rabouel avait toujours un sujet de discussion sous le coude lorsqu'on le rencontrait, vélo, éducation, petit problème de mathématiques, idées de voyage, école, élections, associations... Nous tenions à lui rendre un hommage dans ce bulletin annuel qu'il aimait beaucoup lire en publiant un bref passage du résumé de sa carrière qu'il a lui-même écrit :



« 9 ans après avoir quitté la classe de CM2-Fin d'Etudes comme élève à l'école de Dollon, j'allais retrouver la classe également de CM2-Fin d'Etudes à l'école de La Chapelle Saint Rémy, mais devant des élèves comme « maître d'école » chargé de leur transmettre le savoir que m'avaient inculqué mes instituteurs et professeurs pendant ces 9 années.

Je n'imaginai pas que je prenais un bail de 35 ans dans cette école et que ma vie de famille allait dépendre de cette affectation dans ce village. Et pourtant... »

« Juin 1960 : Les 4 années d'école normale se terminent en apothéose avec l'obtention du Certificat de Fin d'Etudes des Elèves Maîtres et le voyage de 10 jours en Allemagne Autriche.

J'apprends pendant ce voyage ma nomination à l'Ecole de Garçons (2 classes) de La Chapelle Saint Rémy. Je suis content, je souhaitais une direction. »

« Un mois de colonie de vacances dans les Landes et je me présente au maire de la commune. Il m'accueille chaleureusement et espère que je resterai plus d'un an car depuis quelques années il assiste impuissant à un défilé d'instituteurs. »



« Les résultats sont à la hauteur du travail : 6 reçus sur 6 au certificat d'études, 5 sur 6 reçus à l'entrée en 6^{ème} et 4 sur 5 à l'examen d'entrée au collège technique. C'est une grande satisfaction pour tous et bien sûr pour moi. La fin du mois de juin est consacrée à l'organisation de la fête de l'école et au voyage de fin d'année offert par la coopérative scolaire aux élèves quittant l'école. Les élèves m'offrent un très beau cadeau (un service à bière). Auparavant, 2 mois après la rentrée, j'avais passé le CAP et était devenu titulaire. J'avais préparé pour cette inspection, mon travail comme je l'avais fait dans la classe d'application ce qui se traduisit par la note de 13 sur 20 alors que la plupart de mes collègues avaient la note minimum de 10 sur 20. »

MAIRIE

Horaires

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h à 12h
Vendredi (semaine paire) ouverte de 15h à 18h
Samedi : (semaine impaire) de 9h à 12h
Samedi : (semaine paire) fermée
Mercredi : fermée

RDV avec Mr le maire le vendredi après-midi ou samedi matin

Numéro d'astreinte Mairie : du vendredi soir au lundi matin au 07.76.87.05.61

Adresse : 2 rue des Lilas

Tel : 02 43 93 46 12 - Fax : 02 43 71 81 52

Courriel : mairielachapellestremy@wanadoo.fr

Site internet : www.lachapellesaintremy.fr

AGENCE POSTALE

Horaires

Tous les matins sauf le mercredi
Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi : 9h à 12h
Vendredi (semaine paire) ouverte de 15h à 18h
Samedi : (semaine paire) fermée

ECOLE HENRI MATISSE :

ÉCOLE MATERNELLE

14 Rue des Mimosas - Tel : 02 43 71 14 28

ÉCOLE PRIMAIRE

7 rue des Lilas - Tel : 02 43 71 15 51

CANTINE SCOLAIRE :

14 rue des Mimosas - 02 43 71 16 36

PHARMACIE : 3237 (24h/24 ; 7j/7)

POINT LECTURE (inscriptions et prêts gratuits)

Horaires

Lundi : 18 h à 19h
Mercredi : 10h à 12h
Jeudi : 16h30 à 17h30
Samedi : 11h à 12h

Adresse : 5 rue des Lilas / 02 43 93 45 67

Courriel : pointlecture.lachapellestremy@laposte.net

Responsables : Elisabeth COURTIN et Christophe LAMY
Bénévoles : Priscillia GACHET, Catherine LISSY, Déborah POURRIOT LE CHEVALIER, Géraldine PHILIPPE et Lydie COUSINARD.

N° D'URGENCE

SAMU : Appeler le 15

Pompiers : 18

Police / Gendarmerie : 17

Médecin généraliste (après 20h en semaine et le week-end à partir du samedi 12h) : **116 117**

Gendarmerie de Saint Mars La Brière :

02 43 89 70 04

Gendarmerie de Connerré : **02 43 89 00 01**

Réseaux (24h/24 et 7J/7) :

Véolia : **0969 323 529**

ENEDIS (ERDF) Dépannage : **09 726 750 72**

MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE DE LOMBRON :

<http://www.mairie-lombron.fr/notre-commune/sante/>

HORAIRES DECHETERIES :

Lombron 02 43 20 93 23 :

Lundi et samedi 9h00 à 12h00
Mercredi et vendredi 14h à 17h00 (hiver) et 14h00 à 18h00 (été)

Tuffé 02 43 71 88 74 :

Mercredi et vendredi 9h00 à 12h00
Lundi 14h00 à 17h00 (hiver) et 14h00 à 18h00 (été)

Samedi de 14h00 à 17h30

Rédaction et mise en page : Commission communication (EDON Dominique, LAMY Christophe, CADILLON Marina, GUILLARD Martine, LE CAIGNARD Christelle, LENOIR Lucie, PIOGÉ Véronique, RIOUL Xavier)

lagazettedescapelloremyens@gmail.com

Impression : GRAPHIC OUEST 52 Rue Principale, 72110 ROUPERROUX LE COQUET 02 43 24 21 09